



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Anney, le 26 juillet 2017

PROCES-VERBAL

de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF) du 10 juillet 2017

Le 10 juillet 2017, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Pierre LAMBERT, préfet de la Haute-Savoie.**

Assistaient à la réunion :

Membres de la commission (voix délibérative) :

- M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine
- M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières
- Mme Isabelle NUTI, directrice départementale des territoires par intérim
- M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
- M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA
- M. Gilles CHATELAIN, président de la coordination rurale des Savoie
- Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale
- M. André MUGNIER, président de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie
- M. Jean-François ARRAGAIN, président de la FRAPNA Haute-Savoie
- M. Christian SCHWOERER, directeur d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie
- Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO

Membre de la commission (voix consultative) :

- M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER

Personnes excusées ou absentes :

- M. Jean-Paul AMOUDRY et Mme Fabienne DULIEGE, conseillers départementaux
- Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond
- M. le représentant de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie
- M. Loïc DETRUCHE, président des Jeunes agriculteurs (*pouvoir à M. JACQUARD*)
- M. le président de la confédération paysanne
- M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc
- M. le représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie
- M. le président de la chambre interdépartementale des notaires

M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

Autres participants :

M. Yoann RECOULY, conseil départemental – service aménagement
 M. Pascal MORNEX, conseiller aménagement à la chambre d'agriculture
 M. Philippe LEGRET, DDT- chef du service aménagement-risques (SAR)
 Mme Marie Agnès LAFONT, DDT – SAR, responsable de la cellule planification
 Mme Claire PARA-DESTHOMAS, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification
 Mme Céline BOCQUET, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification
 M. Nicolas MEUNIER, DDT – SAR, chargé d'études à la cellule planification

Etaient également présents :

M. Loïc HERVE, maire de Marnaz (point 1)
 M. Michel MERMIN, maire de Jonzier-Epagny, et Mme Christiane BOURAS, adjointe (point 2)
 M. Dominique BONAZZI, maire de Loisin, Mme Véronique CHATRON, service urbanisme, M. Bernard LEMAIRE et Mme Charline KALLMANN, urbanistes (point 4)
 M. Renato GOBBER, maire de Champanges, et M. Alain VULLIEZ, urbaniste (point 5)
 Mme Anne-Sophie GUT, adjointe au maire des Contamines-Montjoie, et M. Antoine GUIHARD, DST aménagement (point 6)
 M. Christian ETCHART, maire de BEAUMONT, Mme Valérie URIER, DGS, et Mme Muriel CHAFFARDON, urbaniste (point 7)

Rédactrice : Mme Marie Agnès LAFONT

Avis sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Jonzier-Epagny

M. Legret présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable, sous réserve de :

- supprimer les zones d'extension de Pré de Noverly et Au Long Perrier,
- intensifier l'urbanisation de la zone 1Aub de Vigny,
- revoir le règlement de la zone naturelle,
- supprimer le STECAL Ac du Mont Sion.

Discussion

M. le maire indique que le nombre de logements prévus est de 85, et non 105, comme indiqué par erreur dans le rapport de présentation, que la surface des extensions d'urbanisation prévues est de 3,15 ha (et non 3,4), que les autorisations de construire délivrées depuis l'approbation du SCoT se situent dans l'enveloppe urbaine, et non en extension, que la zone AI, qui a perdu toute vocation agricole, peut néanmoins être réduite, et que la ferme située à l'intérieur du STECAL du Mont-Sion est en fin d'activité. Il est d'accord pour supprimer le STECAL et intégrer ce secteur à la zone A.

M. Jacquard remarque que, dans l'orientation d'aménagement et de programmation du centre, est prévue la création d'un chemin qui aboutit dans la zone agricole ; le principe d'aménagement de cette zone devra être revu. Il demande la suppression de la zone 1Aub à Pré de Noverly, secteur actuellement exploité, en extension de l'urbanisation.

M. Arragain reprend les mêmes observations que la DDT sur le règlement de la zone naturelle.

L'INAO, comme la DDT, demande la suppression des zones d'extension de Pré de Noverly et Au Long Perrier

Avis de la CDPENAF

Vu le projet de PLU de Jonzier-Epagny arrêté et réceptionné,

Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

La CDPENAF émet un avis favorable, sous réserve de :

- supprimer la zone 1AUb de Pré de Noverly
- réduire la zone 1AUb Au Long Perrier, en classant en zone agricole la partie située au nord de la haie,
- densifier la zone 1AUb de Vigny,
- revoir le règlement de la zone naturelle,
- supprimer le STECAL Ac du Mont Sion.

Pour le préfet,
le secrétaire général

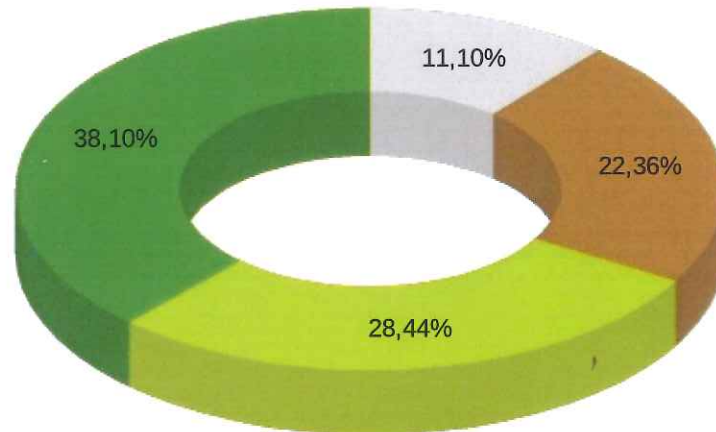

Pour le préfet,
le secrétaire général

Guillaume DOUHÉRET

Jonzier-Épagny

1 – Surface agricole déclarée en 2016 dans le Registre Parcellaire Graphique (RPG)

Surface totale : 467 hectares soit 65,68 % de la surface communale
(moyenne département : 30%)



■ prairies permanentes ■ prairies temporaires
■ estives, alpages ■ céréales
■ autres

2 – Exploitations déclarées dans le RPG 2016

	2016	2010
Nombre de sièges d'exploitation sur la commune :	6	7
Nombre d'exploitations qui déclarent au moins un îlot :	18	18

3 – Principaux labels qualité



non situé en aire géographique de production de produits AOP, uniquement IGP (Tomme de Savoie, Emmental, Gruyère, pommes et poires de Savoie etc...)

4 – Consommation de l'espace agricole entre 2004 et 2016

Surface considérée comme artificialisée depuis 2004

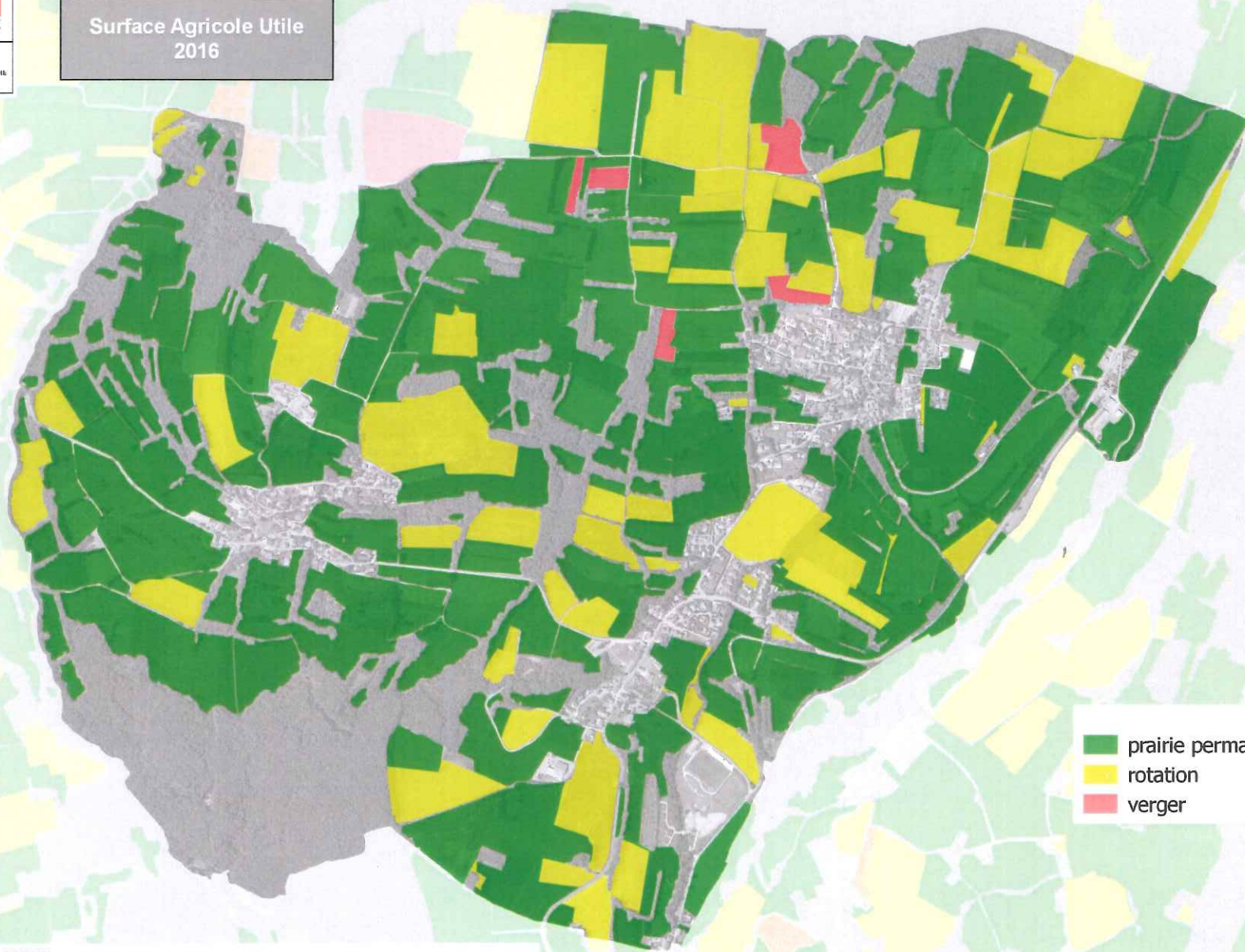
6,74 hectares

		Moyennes communales	
		département	EPCI : CC du Genevois
Moyenne annuelle (hectares) :	0,61	0,94	1,43
Taux annuel d'artificialisation de l'espace agricole :	0,12%	0,20%	0,30%



PRÉFET
DE LA HAUTE-SAOÏE

Surface Agricole Utile 2016



- prairie permanente
- rotation
- verger

Conception : DDT 74
Sources : BD ORTHO® 2015 - ©IGN (protocole MEDDTL - MAAPRAT - IGN du 24 oct 2011)

Date de réalisation : juin 2017



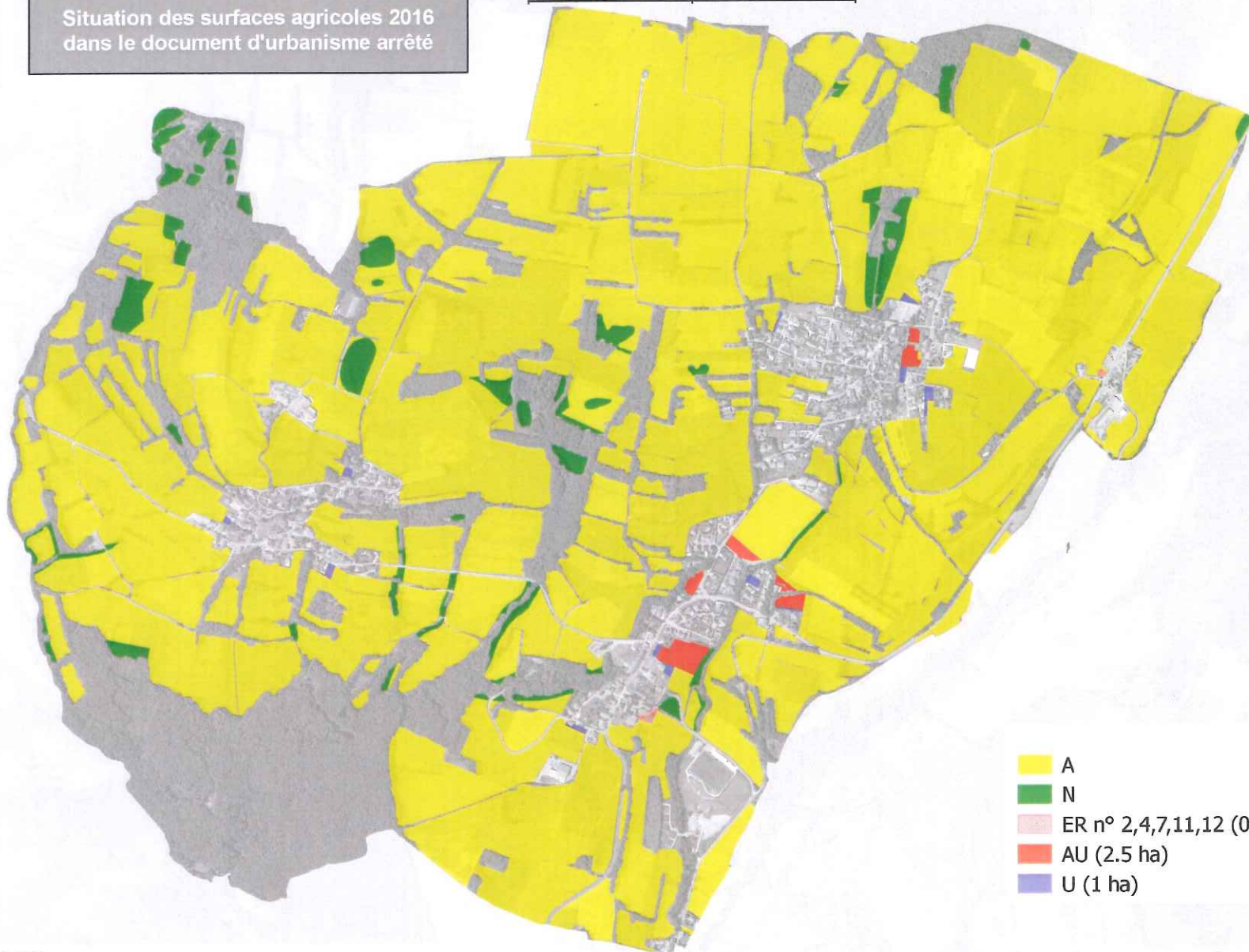
Artificialisation des espaces agricoles 2004-2016



- 2004 à 2008
- 2008 à 2012
- 2012 à 2016

Situation des surfaces agricoles 2016
dans le document d'urbanisme arrêté

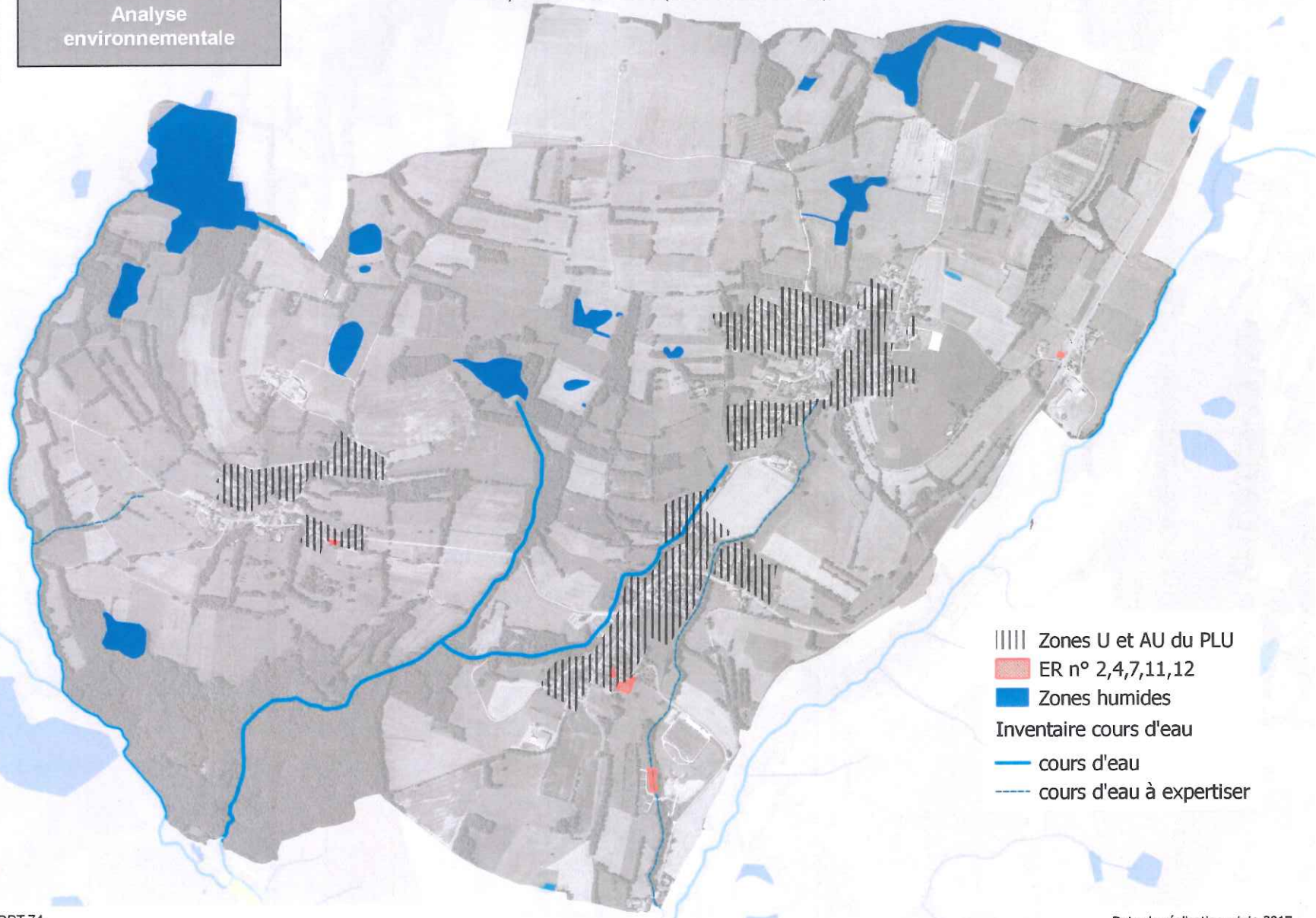
0 500 1000 m



- A
- N
- ER n° 2,4,7,11,12 (0.1 ha)
- AU (2.5 ha)
- U (1 ha)

Analyse environnementale

0 500 1000 m



- |||| Zones U et AU du PLU
- ER n° 2,4,7,11,12
- Zones humides
- Inventaire cours d'eau
- cours d'eau
- - - cours d'eau à expertiser